



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_38
id. 1685

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSÉ), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RESTAURATION DE
L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES DES 2 RIVES À VALENCE D'AGEN**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil départemental a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement (délibération du 21 janvier 1987) ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le directeur du centre hospitalier des Deux Rives sollicite une aide départementale de 30 500 € pour la réalisation de travaux de modernisation et d'adaptation de la salle de restaurant de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Vergnes et de l'unité de soins de longue durée (USLD) Léonie Chaptal du site de Valence d'Agen, comprenant notamment la réfection de la salle à manger, du système de sécurité incendie et l'équipement en mobiliers adaptés pour personnes à mobilité réduite (SDB00896/PAEM).

Le coût des travaux et équipements s'établit à 385 930,53 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	30 500,00 €
- PAI CNSA 2021	110 000,00 €
- autofinancement	<u>245 430,53 €</u>
- TOTAL TTC	385 930,53 €

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du centre hospitalier des Deux Rives est éligible à la politique de modernisation des établissements pour le montant de subvention maximum du fonds d'aide, soit 30 500 €.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 5ème commission : Solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Considérant le plan de financement détaillé supra,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées (FAMEPA) l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 30 500 €, à verser à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées du centre hospitalier des Deux Rives pour des travaux de modernisation de la salle à manger ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire à l'article 1378-204142 sous fonction 538 Programme P017 - Opération O004 - Enveloppe E13 (P017O004E13-1378-204142/538/204) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023 Publié le 17/07/23 ID : 082-228200010-20230622-1941-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL